

Initiatives

UNE VOIX DIFFÉRENTE AU SÉNAT

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN

www.groupe-crc.org

Groupe CRC

ÉTÉ 2012

N°79

PLANS SOCIAUX ET LICENCIEMENTS LE GOUVERNEMENT AU PIED DU MUR

À NOTRE AVIS

A Aulnay-sous-Bois comme ailleurs, rien ne justifie les milliers de licenciements annoncés, si ce n'est l'abaissement sans fin du coût du travail pour une rentabilité financière toujours plus grande. Les sénateurs du groupe CRC renouellent leur demande d'un moratoire immédiat suspendant tous les plans sociaux et le vote de leur proposition de loi interdisant les licenciements boursiers.

Un drame inacceptable, un choc, une catastrophe nationale : l'ensemble de la classe politique s'est bruyamment ému de l'annonce par PSA de la fermeture de l'usine d'Aulnay-sous-Bois, assortie de la suppression de 8000 emplois dans différents sites. Même l'UMP a versé sa larme de crocodile en appelant le gouvernement à « une mobilisation nationale », oubliant un peu vite que le gouvernement de François Fillon était parfaitement au courant de la situation, mais n'en a pipé mot, et encore moins agi, se contentant d'un rapport parlementaire plaidant en faveur de la reconversion du site... Tout comme il savait pour la vaste saignée économique qui menace et qui selon les syndicats pourraient rayer de la carte entre 50 000 et 75 000 emplois directs, auxquels il convient d'ajouter des dizaines de milliers de postes de sous-traitants, également menacés. Pour justifier cette coupe claire, à PSA comme ailleurs, le patronat use de ses « éléments de langage » préférés : un coût du travail trop élevé, une compétitivité en berne, des entreprises assommées par les taxes et les impôts. On connaît la chanson, sauf que la ritournelle sonne étrangement faux. Exemple éclairant : le coût horaire du travail est supérieur dans l'automobile en Allemagne. Et pas qu'un peu : d'environ 30 % ! Ce qui n'empêche pas les constructeurs allemands de tailler des croupières à leurs concurrents européens et notamment français. Et si le président du directoire de PSA Peugeot Citroën, Philippe Varin, est aujourd'hui prompt à dénoncer les salaires trop élevés de ses employés, le même, en 2010, n'a pas hésité à multiplier son propre salaire par quatre, le portant à 3,25 millions d'euros par an, tandis que son groupe s'est toujours montré très généreux pour ses actionnaires. « Pour la seule usine d'Aulnay-sous-Bois, s'indigne Eliane Assassi, sénatrice de Seine-Saint-Denis, ce sont 3 300 emplois directs et 7 000 emplois induits qui vont être sacrifiés en raison d'une stratégie du groupe axée sur la rentabilité financière et la rémunération de l'actionnariat : 200 millions de dividendes ont d'ailleurs été distri-



bués l'an dernier. Dans le cadre du Grand Paris, la spéculation immobilière va en outre avoir un effet d'aubaine largement anticipé par le groupe grâce aux biens immobiliers qui pourraient être libérés par la fermeture du site d'Aulnay. » Le gouvernement est au pied du mur, estiment les sénateurs du groupe CRC. Laissera-t-il supprimer 8 000 emplois dans l'automobile après que l'État a accordé 4 milliards d'euros de prêts aux constructeurs ? Et surtout, comment préserver l'emploi ? « Nous avons constaté, a expliqué Nicole Borvo Cohen-Seat au cours d'une séance de questions d'actualité le 12 juillet dernier, que le débat était ouvert sur les solutions, même si certains, le MEDEF en tête, soutiennent toujours les mêmes : exonérations de cotisations sociales, transfert du financement de la protection sociale des entreprises sur les ménages, au travers de la TVA ou de la CSG. Or ces solutions n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en termes de créations d'emplois, loin s'en faut : les résultats sont là ! D'autres choix sont possibles : favoriser la demande en France par une hausse des bas salaires, diminuer les charges financières des entreprises, notamment les PME, développer une politique publique du crédit ; mais aussi conditionner l'utilisation des fonds publics et l'accès aux marchés publics. » En réponse, Arnaud Montebourg, le ministre du Redressement productif a jugé, avec le talent oratoire qu'on lui connaît, qu'il était « nécessaire que la puissance publique se réarme, après s'être déclarée impuissante ». « La question, a-t-il aussi indiqué, est de savoir ce que le Gouvernement et la

nation tout entière entendent faire face à des plans sociaux que l'on peut qualifier, comme l'a fait le Premier ministre dans son discours de politique générale, d'abusifs. Il y a des plans sociaux qui ne sont pas justifiés par la situation financière de l'entreprise. » Mais pour les mesures concrètes, il faudra patienter. Le ministre a renvoyé d'éventuelles solutions aux négociations menées dans le cadre de la Conférence sociale et annoncé la nomination d'un expert sur le dossier PSA. Deux jours plus tard, François Hollande déclarait lors de son entretien télévisé du 14 juillet que le plan du constructeur devait être « renégocié ». Devant l'urgence de la situation, ces fortes paroles suffisent-elles ? Le gouvernement, plaident les sénateurs communistes, doit décréter un moratoire suspendant immédiatement les plans sociaux en cours ou annoncés, tout comme il doit saisir d'urgence le Parlement afin que celui-ci légifère pour mettre fin à ce scandale, en adoptant par exemple leur proposition de loi interdisant les licenciements boursiers. Le texte déjà rédigé et déjà examiné par le Sénat ne demande qu'à être voté. « Il nous paraît inacceptable que le gouvernement assiste impuissant à cette hémorragie alors que les Français ont exprimé avec force leur volonté de mettre un coup d'arrêt à ce gâchis et que votre gouvernement a affiché dans l'intitulé de son ministère l'ambition d'engager le redressement productif du pays », indiquait dès le 24 mai la présidente du groupe CRC dans une lettre officielle adressée au tout nouveau Premier ministre.



Par **NICOLE BORVO COHEN-SEAT**
Sénatrice de Paris,
Présidente
du groupe CRC

CHANGEMENT

Nous avons combattu sans concession la politique de la droite et nous avons contribué à ce que celle-ci soit battue. Les 4 millions de voix qui se sont portées sur le Front de gauche et Jean-Luc Mélenchon au premier tour de la présidentielle ont été décisives pour la victoire de la gauche le 6 mai et lors des élections législatives. Aussi notre position est-elle claire : nous voulons tout faire pour que cette victoire réponde aux espoirs qu'elle a suscités. L'urgence, c'est l'emploi. Les élections passées, les entreprises ont sorti les plans de licenciements, qu'elles avaient cachés : 70 000 emplois seraient concernés, et beaucoup plus avec les emplois induits. J'ai proposé au gouvernement de décider d'un moratoire et de l'inscription à l'ordre du jour du Parlement de notre proposition de loi interdisant les licenciements boursiers, votée par les sénateurs socialistes et communistes. Il y a urgence à montrer que les politiques peuvent quelque chose. La priorité, ce sont aussi les salaires et le pouvoir d'achat. Aujourd'hui, le coup de pouce de 0,6 % du pouvoir d'achat du SMIC ne nous paraît correspondre ni aux besoins des deux millions et demi de personnes qui essayent d'en vivre, ni aux nécessités de la relance économique. Mettre en balance hausse des salaires et emplois n'est pas de mise aujourd'hui. Ce qui est certain, c'est que la baisse des salaires n'a sauvé ni l'emploi ni les petites entreprises. L'argument des PME, qui était déjà celui du patronat en 1968, ne tient pas plus. La plupart des PME qui travaillent pour la demande interne souffrent surtout de la baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens, d'un crédit trop cher et d'une fiscalité défavorable par rapport aux grandes entreprises. De même, nous craignons que la baisse de l'emploi public, conjuguée à l'état désastreux de l'emploi privé, ne soit un handicap de taille pour amorcer une relance économique urgentissime. Le gouvernement demande également des efforts aux collectivités territoriales. Égale dix ans, elles ont largement pallié les carences de l'État par des interventions dans tous les domaines, sans lesquelles la souffrance et l'exclusion sociale seraient encore plus importantes. Or, elles ont pâti de la suppression de la taxe professionnelle, qui n'a pas été compensée par la contribution économique territoriale, il s'en faut, comme elles ont pâti du gel des dotations. Va-t-on continuer ainsi ? Le Président de la République s'était engagé à renégocier le traité de Nicolas Sarkozy et Angela Merkel. Aujourd'hui, il est assorti d'un volet « croissance », modeste, de 120 milliards d'euros. Mais le traité demeure. Or celui-ci prévoit des mécanismes de contrôle poussés des budgets nationaux - États, collectivités, administrations publiques, protection sociale. Rien n'est prévu pour changer le fonctionnement de la BCE ni pour assurer le contrôle démocratique de cette dernière. Nous marchons sur la tête : la BCE prête aux banques, qui prêtent aux États à des taux d'autant plus élevés qu'ils sont en difficulté. Nous voulons vraiment le changement. Nous voulons que la justice sociale et le redressement économique s'engagent dès maintenant. Nous saurons soutenir toutes les mesures qui iront dans le bon sens, comme nous le faisons depuis le changement de majorité au Sénat. Nous ne manquerons pas de faire valoir l'urgence des attentes sociales, des réformes en profondeur nécessaires au redressement de notre pays, et l'exigence d'une Europe solidaire pour les peuples.

Et Aussi... **Harcèlement sexuel** : Le vide juridique comblé, les victimes mieux protégées. **Sommet européen** : Pas de renégociation du carcan libéral ? **Évasion fiscale** : La commission d'enquête rend public son rapport. **Collectivités territoriales** : Et maintenant, quelle réforme ? **Économie** : Il faut défendre la pêche artisanale. **Institutions** : Abrogeons l'article 40 !

En septembre, retrouvez la nouvelle formule d'Initiatives : des tribunes libres plus nombreuses et plus détaillées, le bloc-notes des élus, et toujours le décryptage de l'actualité législative et l'analyse de vos parlementaires préférés !

EN DEUX MOTS

PRISONS

La loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 avait pour ambition de favoriser la réinsertion et de développer les aménagements de peine. Autant dire que cette loi, d'ailleurs fortement façonnée par les parlementaires, fait figure d'OVNI législatif noyé dans la déferlante sécuritaire de l'ère Sarkozy. Plus de deux ans après, Nicole Borvo Cohen-Seat et l'UMP Jean-René Lecerf, co-rapporteurs d'une mission d'information sénatoriale, dressent un bilan de son application et présentent plusieurs propositions pour « redonner souffle à ses principes fondateurs ». Sans surprise la loi n'a pas atteint ses objectifs, victimes du « cercle vicieux entre l'accroissement du nombre de détenus et l'augmentation des capacités d'accueil en prison », pourtant dénoncé dès 2000 par les commissions d'enquête du Sénat et de l'Assemblée nationale sur les prisons. Selon les deux élus, la peine d'emprisonnement ferme doit rester un « ultime recours » en matière correctionnelle ; et l'exécution de la peine doit être orientée vers la réinsertion de la personne détenue. La priorité, considèrent-ils, est à l'aménagement des peines et non à l'extension du parc pénitentiaire. Les marges de manoeuvre dégagées par le gel de la construction de 20 000 places prévue par le précédent gouvernement pourraient, poursuivent les deux co-rapporteurs, permettre de concentrer l'effort financier, d'une part, sur la rénovation des cellules et la mise en place d'équipements tels que les portiques à onde millimétrique et, d'autre part, sur un recrutement plus équilibré entre les personnels de surveillance et les personnels d'insertion et de probation.

SEMENCES

Au nom du groupe CRC, Gérard Le Cam a déposé une proposition de loi en faveur de la défense des semences fermières et de l'encadrement des certificats d'obtentions végétales. Ces semences fermières, « droit inaliénable des agriculteurs », doivent absolument être protégées, estiment les sénateurs communistes. Elles sont, expliquent-ils, « les garantes de la biodiversité cultivée et de semences localement adaptées, permettant ainsi de diminuer l'usage des intrants chimiques. Il est essentiel de permettre l'existence totalement légale des semences de ferme, sans menace de contrefaçon, et de mettre des garde-fous à l'appropriation privée du vivant à travers notamment la légalisation de la biopiraterie ».

FERROVIAIRE

Ouverture à la concurrence, démantèlement du fret, suppressions d'emplois, dégradation de la qualité du service proposée aux usagers... C'est peu dire que depuis une dizaine d'années, la SNCF emprunte une voie très cahotante, pour ne pas dire chaotique. Le changement de gouvernement va-t-il se traduire par un changement d'aiguillage pour l'entreprise publique ? C'est en tous les cas ce que demandent les élus du groupe CRC qui souhaitent que l'Etat restitue au rail « un enjeu majeur de politique publique en faveur de l'aménagement équilibré et solidaire du territoire, de la mobilité et de la transition écologique. La finalité du système ferroviaire doit bien être de répondre aux besoins grandissants des usagers d'un transport de qualité, fiable, ponctuel et cela en toute sécurité ». Des principes déclinés tout au long d'une proposition de loi visant à développer le service public ferroviaire, un nouveau qui passe notamment, aux yeux des sénateurs communistes, par l'abandon du dogme libéral de la concurrence effrénée, la maîtrise publique des infrastructures, l'unité du réseau d'infrastructures, le développement du fret (en déclarant l'activité du wagon isolé d'intérêt général), ou encore le retour à une tarification kilométrique.

ENSEIGNANTS

Résultat d'un long travail et de nombreuses auditions, la mission d'information sur le métier d'enseignant a rendu publics ses travaux au début de l'été. Son rapport, piloté par Brigitte Gonthier-Maurin, dresse le constat d'une crise du métier, évoquant même une « souffrance ordinaire ». « Les enseignants, peut-on y lire, sont soumis, en permanence, à des injonctions contradictoires qui les empêchent de mener à bien leurs missions, de ne pas réussir à incarner leur représentation idéale de ce que doit être un « bon enseignant ». Malgré la souffrance dépeinte, bien réelle, les enseignants mobilisent leur énergie, au quotidien pour tenter d'apporter les conséquences des réformes sur la scolarité de leurs élèves. On peut même parler de « créativité quotidienne ». Ce rapport salue leur engagement et leur dévouement. » Dénonçant les ravages de la RGPP au sein de l'Éducation nationale, le rapport préconise son arrêt, de nouveaux recrutements et invite par ailleurs à refonder la profession, en revoyant notamment la formation.

DÉLIT DE HARCÈLEMENT SEXUEL
LES VICTIMES MIEUX PROTÉGÉES

Un inquiétant vide juridique est désormais comblé. L'abrogation, le 4 mai dernier, par le Conseil constitutionnel du délit de harcèlement sexuel, au motif que sa définition était trop imprécise, avait laissé sans protection des centaines de personnes. Le vote à l'unanimité du Sénat, le 12 juillet, approuvant une nouvelle rédaction de ce délit, et celui de l'Assemblée nationale quelques jours plus tard, permettent aux victimes de faire de nouveau valoir leurs droits devant la justice. Au passage et pour la première fois de son histoire, il est à noter qu'en agissant ainsi, le Conseil constitutionnel s'est arrogé le droit de se substituer au législateur en abrogeant lui-même une loi. « Du fait de cette décision, le délit de harcèlement sexuel a purement et simplement disparu du Code pénal, créant un vide juridique et faisant tomber toutes les affaires de harcèlement sexuel actuellement pendantes devant les juridictions pénales, a rappelé Eliane Assassi au cours de la discussion. Cette situation, nous le savons, a été douloureusement ressentie par les victimes

« La lutte contre ce fléau social ne peut se limiter à son volet répressif. »

BRIGITTE GONTHIER-MAURIN,
sénatrice des Hauts-de-Seine.

de ces agissements – des femmes, dans la très grande majorité des cas – qui avaient eu le courage de les dénoncer. Ces personnes étaient, pour beaucoup, en procédure depuis de nombreuses années. Elles se trouvent aujourd'hui contraintes de reprendre tout leur combat depuis le début, quand elles peuvent encore le faire. C'est un nouveau préjudice moral et financier. Des solutions doivent, partant, être trouvées pour ces victimes. Il était donc urgent qu'une nouvelle définition du délit de harcèlement sexuel soit adoptée. » Fruit d'un travail commun entre l'ensemble des groupes politiques du Sénat, sept propositions de loi avaient été déposées dont celle du groupe CRC dès le 25 mai, et le Gouvernement, le harcèlement sexuel est désormais défini comme « le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos, ou agissements à connotation sexuelle qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son égard une situation intimidante, hostile ou offensante ». Afin de sanctionner tout « chantage sexuel », est également assimilé au harcèlement sexuel « le fait, même non répété, d'user d'ordres, de menaces, de contraintes ou de toute autre forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir tout acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché



au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers ». Mais, estiment les élus du groupe CRC, limiter la caractérisation de cet acte unique grave aux seuls cas de contraintes, menaces, pressions dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle est une erreur : « Une telle définition risque en l'état de s'apparenter à celle de l'agression sexuelle, de la tentative de viol, ce qui fait peser la menace d'une déqualification de ces actes criminels ». Ces deux délits sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, des peines portées à trois ans et 45 000 euros en cas de circonstances aggravantes lorsque par exemple il existe une relation d'autorité entre le harceleur et sa victime ; ou si celle-ci est une mineure de 15 ans ; ou bien considérée comme vulnérable en raison de la précarité de sa situation économique ou sociale, apparente ou connue de l'auteur. En participant activement au groupe de travail sénatorial créé au lendemain de la décision du Conseil constitutionnel, les élus du groupe CRC ont joué un rôle important dans l'élaboration de la nouvelle loi. Ce groupe de travail, coprésidé par la présidente de la Délégation aux droits des femmes, Brigitte Gonthier-Maurin, par le président de la com-

« Il était urgent qu'une nouvelle définition du délit de harcèlement sexuel soit adoptée. »

ELIANE ASSASSI,
sénatrice de Seine-Saint-Denis.

mission des Lois, Jean-Pierre Sueur et la présidente de la commission des Affaires sociales, Annie David, est à l'origine d'une série de propositions dont certaines ont été reprises par le gouvernement. La délégation aux Droits des femmes, en tant que telle, a aussi formulé plusieurs recommandations. « Nous pouvions améliorer la réponse pénale, mais la lutte contre le

fléau social que constitue le harcèlement sexuel ne peut se limiter à son volet répressif, prévient Brigitte Gonthier-Maurin. Aussi notre délégation insiste-t-elle également sur la nécessité d'une politique d'information et de prévention. Parce que l'on a longtemps sous-estimé son impact sur les victimes, le harcèlement sexuel reste un phénomène peu étudié et sous-évalué. Il est nécessaire de mieux appréhender la réalité de ce phénomène pour guider les actions de prévention et pour évaluer les politiques publiques. C'est pourquoi nos deux premières recommandations portent

« Un moyen de faire reculer le sexisme et de redonner espoir à celles, trop nombreuses, qui en sont victimes. »

LAURENCE COHEN,
sénatrice du Val-de-Marne.

respectivement sur la réalisation d'une nouvelle enquête sur les violences faites aux femmes en France et sur la création d'un observatoire national des violences envers les femmes. » « Certes, les hommes ne sont pas tous des prédateurs et les femmes ne sont pas toutes des proies, mais nous vivons dans un système qui perpétue la domination masculine, ce qui peut, hélas, trouver à s'exprimer dans des violences infligées aux femmes, a résumé Laurence Cohen à la fin des débats. Nous avons tenté de nous attaquer à ce problème à l'occasion de la discussion de ce projet de loi contre le harcèlement sexuel. Nous devons continuer sur la voie ainsi tracée et élaborer des lois qui prennent en compte l'éducation, la prévention, l'information, l'accompagnement et la protection des victimes, outre la sanction des auteurs. Pour y parvenir, il faut conjuguer volonté politique et moyens importants, en s'appuyant sur l'intervention des associations et des élus que nous sommes. Ce projet de loi constitue un moyen de faire reculer le sexisme et de redonner espoir à celles, trop nombreuses, qui en sont victimes. »

Le PS laisse passer la proposition des écologistes et de la droite d'augmenter le coût de l'électricité

L'affaire n'a pas fait grand bruit, car elle tombe plutôt mal au moment où le gouvernement souhaite limiter à 2 % la hausse des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité. Mais elle mérite pourtant d'être relatée. Avec le RDSE, le groupe CRC a été le seul à se prononcer contre le rapport de la commission d'enquête sur le coût réel de l'électricité présenté par son rapporteur, l'écologiste Jean Dessard et son président, l'UMP Ladislav Poniatowski. Le PS l'a approuvé, tout en se fendant d'une contribution dans laquelle il émet un certain nombre de réserves. « Ce rapport, indiquent les élus communistes, est tout entier consacré à la justification de l'augmentation du coût de l'électricité. Cependant en raison des dissensions sur le nucléaire, les sénateurs des groupes écologiste, socialiste, UMP se sont entendus pour le voter à la

condition d'en retirer les conclusions. Celles-ci mettaient en avant les investissements nécessaires dans les énergies renouvelables sans remettre en cause la libéralisation du secteur. » Ce rapport, poursuivent les sénateurs du groupe CRC, « acte complètement l'ouverture à la concurrence du secteur énergétique, totalement antinomique dans ses logiques marchandes avec les objectifs de développement durable. Il est indispensable d'investir dans les énergies renouvelables, en investissant dans la recherche publique et dans des filières industrielles de production des matériels et de traitement de déchets. Il appartient à l'État de garantir un droit à l'énergie pour tous dans le cadre d'un pôle public de l'énergie seul à même de permettre une transition énergétique écologiquement responsable ».

PAS DE RENÉGOCIATION DU CARCAN LIBÉRAL ?

Contrairement à ses déclarations de victoire, le Président de la République n'a pas renégoié à Bruxelles le pacte budgétaire élaboré par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel. Se contentant d'un volet sur la croissance limitée et simplement annexé au traité, il a même accepté le renforcement des pouvoirs des institutions européennes au détriment de la souveraineté nationale.

Comment promouvoir le changement tout en ayant accepté de se plier à un traité négocié par les droites allemande et française, synonyme d'austérité et d'intégration européenne renforcées ? Voilà la contradiction majeure dans laquelle François Hollande vient de placer son quinquennat tout entier. Bien qu'il proclame le contraire, le Président de la République n'a pas renégoié à Bruxelles, lors du conseil européen des 28 et 29 juin, le fameux traité « *Merkozy* » voulu par la Chancelière allemande et son prédécesseur à l'Élysée. Ce dernier demeure intact, alors que les mesures destinées à doper la croissance figurent simplement en annexe, une forme juridique non contraignante, l'efficacité réelle de ces dispositions étant de surcroît sujet à de nombreux doutes. Les 120 milliards promis à la croissance ne représentent en fait que 1 % du PIB de l'Union, la moitié de cette somme étant déjà budgétisée sous la forme de fonds structurels. Sans compter que pour

« Ce sont plutôt les marchés financiers et les banques qui sont sortis vainqueurs de ce sommet. »

MICHEL BILLOUT,
sénateur de Seine-et-Marne.

beaucoup de gouvernements européens, la croissance rime avec compétitivité des entreprises et réduction du coût du travail, au détriment donc des salariés. Quant à la taxe sur les transactions financières, autre succès mis en avant, sa mise en place est entourée de trop d'incertitudes pour constituer un progrès avéré. Reprenant le ton satisfait du Président de la République, le Premier ministre s'est à son tour montré optimiste, en présentant le 5 juillet aux sénateurs les résultats de ce sommet européen. « *Je crois que les résultats ont été à la hauteur des enjeux et qu'ils peuvent être qualifiés de positifs*, a indiqué Jean-Marc Ayrault. *Les décisions prises sont ambitieuses non seulement pour la croissance, mais aussi pour la stabilité. Elles étaient indispensables pour répondre à l'aggravation de la crise.* » Un discours qui n'a pas convaincu les sénateurs communistes. « *Ayons bien conscience que le pacte budgétaire n'a pas été modifié en tant que tel : il est intact et reste aussi nocif*, lui a répondu Michel Billout au nom du groupe CRC. *En imposant l'austérité, ses dispositions empêchent la croissance. Ce carcan de l'austérité est confirmé, et rien n'a changé sur les points essentiels, la mutualisation de la dette aussi bien que le rôle de la BCE.*

L'union bancaire ne changera pas non plus les critères de crédits aux entreprises. Les investissements de l'État et des collectivités locales seront toujours assujettis au dogme de la réduction des dépenses publiques. La politique budgétaire sera, comme auparavant, soumise à un contrôle accru de Bruxelles, au mépris de la démocratie parlementaire et de la souveraineté populaire. La traduction des contraintes contenues dans le traité budgétaire que le Président de la République a accepté de faire ratifier n'a d'ailleurs pas tardé : le Premier ministre a présenté devant le conseil des ministres une orientation qu'il faut bien qualifier de tour de vis budgétaire. Au total, je crois que, en arrière-plan, ce sont plutôt les marchés financiers et les banques qui sont sortis vainqueurs de ce sommet. Ce sont eux, activement soutenus par la Banque centrale, qui continueront à imposer leur loi aux gouvernements d'Europe. » Et ce d'autant plus facilement que les chefs d'Etat réunis à Bruxelles ont décidé de renforcer l'intégration européenne, au détriment de la souveraineté nationale des pays qui composent l'Union. La BCE va d'abord, d'ici la fin de l'année, accroître son pouvoir de supervision du secteur bancaire. Et en vertu d'une « *feuille de route* » adoptée pour l'occasion, les institutions communautaires disposeront elles aussi de pouvoirs étendus : en matière de contrôle des budgets nationaux, d'émission de dette, ou bien de mise en place de réformes structurelles.



ET MAINTENANT, QUELLE RÉFORME POUR LES COLLECTIVITÉS ?

Rupture ou continuité ? La question se pose aussi pour l'avenir des collectivités territoriales. Jean-Marc Ayrault a rappelé devant le Sénat que la majorité reviendrait prochainement sur la création du conseiller territorial. Une suppression d'ailleurs déjà votée par le Sénat à l'initiative du groupe CRC. Mais il n'est pas question de remettre en cause, hormis cette disposition particulière, l'ensemble de la réforme des collectivités territoriales mise en chantier par Nicolas Sarkozy. Une abrogation que réclament pourtant avec insistance les parlementaires du Front de gauche, qui se font ainsi les porte-paroles de très nombreux élus locaux. Sur la question épineuse des finances, là aussi la continuité semble prévaloir. L'ancienne majorité avait mis au régime sec les collectivités en souhaitant les associer à l'effort de réduction des déficits. « *Les collectivités locales et les élus sont prêts à prendre toute leur part de l'effort national de redressement des comptes publics* », a estimé pour sa part l'ancien maire de Nantes, toujours devant le Sénat,

reprenant ainsi la même antienne. Traduction immédiate : l'État gèlera le montant de ses dotations envers les collectivités locales jusqu'en 2017. Une décision que les sénateurs communistes qualifient de « *brutale et incompréhensible* ». « *Ces dotations, explique Christian Favier, ne sont pas un quelconque cadeau, mais la compensation, souvent très insuffisante d'ailleurs, par l'État des charges qu'il a transférées aux collectivités locales. Geler les dotations, c'est de fait les diminuer chaque année du montant de l'inflation. Or les dépenses des collectivités elles, ne diminuent pas. C'est donc bien la qualité du service public de proximité et les actions menées par les collectivités locales qui sont en jeu.* » Ces mesures d'austérité pour les collectivités sont un très mauvais signe donné aux territoires et aux populations, résume le sénateur et président du Conseil général du Val-de-Marne. « *Ce que nous n'avons pas accepté hier, nous ne pouvons l'admettre aujourd'hui d'un gouvernement élu par nos concitoyens pour mettre en œuvre le changement* », prévient-il.

États généraux, suite et fin

Lancés par la présidence socialiste du Sénat au lendemain du basculement à gauche de la Haute assemblée, en octobre 2011, les États généraux de la démocratie territoriale se conclurent les 4 et 5 octobre prochain par un grand raout organisé à la Sorbonne et qui devrait réunir un millier d'élus locaux. Des élus locaux qui, pour 20 000 d'entre eux, ont déjà répondu à un grand questionnaire. En substance, ces élus de terrain, maires en tête, confirment, en particulier, dans leurs réponses leur attachement aux communes et aux départements. Des résultats qui confortent les sénateurs communistes, très attachés eux aussi à la préservation de ces deux échelons territoriaux, et favorables dès le début à cette vaste consultation. Reste maintenant à savoir sur quoi vont déboucher ces États généraux. François Hollande maintenant à l'Élysée, il est clair que ceux-ci vont servir de rampe de lancement à ce que le Président de la République appelle

« *l'acte III de la décentralisation* ». Si l'on met bout à bout le programme de l'ancien candidat, les premières déclarations du Président, et les prises de position du Parti socialiste en la matière, on peut parier que ce troisième acte débouchera sur de nouveaux transferts de compétence, un renforcement du rôle des régions, à qui l'État pourrait accorder un pouvoir réglementaire, et la poursuite du renforcement de l'intercommunalité. « *Après, souligne Michelle Demessine, sénatrice du Nord et membre du comité de pilotage des États généraux, la grande colère contre la réforme sarkozienne des collectivités locales qui, ne l'oublions pas, a contribué à la victoire de la gauche au Sénat, les élus locaux, en répondant massivement au questionnaire, entendent bien s'imposer dans le débat avec deux exigences : la démocratie locale ne peut s'exercer que dans la proximité ; les finances locales doivent être à la hauteur des besoins des populations. Tout projet qui tournera le dos à ces principes est voué à l'échec.* »

POINT DE VUE



ÉRIC BOQUET
Sénateur du Nord
Rapporteur de la
commission d'enquête
sur l'évasion fiscale

59 propositions pour combattre l'évasion fiscale

Les travaux de la commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion fiscale se sont achevés avec le vote du rapport par les membres de la commission, le mardi 17 juillet dernier. Ces travaux ont consisté en une série d'auditions de diverses personnalités, des grands patrons aux ONG, des journalistes spécialisés aux sportifs de haut niveau... Ce sont ainsi 90 personnes qui ont été entendues par la commission d'enquête pour 80 heures d'auditions. Quant à nos déplacements, nécessaires pour affiner nos travaux, nous avons rencontré de nombreuses personnalités politiques, associatives, institutionnelles... 14 à Bruxelles, 11 à Jersey et 15 en Suisse. C'est donc un rapport conséquent, avec près de 300 pages, qui établit un état des lieux précis des systèmes, des schémas d'évasion et d'optimisation. Il établit également une cartographie détaillée des territoires à fiscalité privilégiée, autrement dit « *les paradis fiscaux* ». Mais surtout ce ne sont pas moins de 59 propositions de lutte contre l'évasion fiscale qui y sont formulées, autant d'outils que nous porterons auprès des gouvernants d'aujourd'hui, à l'aube de cette séquence politique nouvelle. Les enjeux sont considérables, politiquement bien sûr mais surtout d'un point de vue des finances du pays. Au sein de l'Union Européenne l'ONG « *Tax research* » a évalué les pertes fiscales pour les 27 pays de l'UE à 1000 milliards d'euros. La meilleure garantie que cette bataille contre l'évasion fiscale soit menée avec succès dans la durée serait l'engagement citoyen en France et ailleurs. Nous nous efforcerons, pour notre part, à rendre ce sujet « *populaire* » dans les mois qui viennent. Les sénateurs du groupe CRC s'engageront avec détermination pour la mise en œuvre des propositions au Parlement, auprès du gouvernement et avec le mouvement social. L'évasion fiscale est un enjeu politique majeur, elle s'oppose à la satisfaction des grands besoins de l'humanité.

EN DEUX MOTS

ÉTRANGERS

Le groupe CRC s'est réjoui de la décision de la chambre civile de la Cour de cassation qui, le 4 juillet, a estimé qu'il n'était plus possible de placer en garde à vue un étranger au seul motif d'un séjour irrégulier. Les sénateurs communistes proposent d'ailleurs de supprimer le délit de séjour irrégulier. « Il est en effet temps d'en finir avec ces gardes à vue de confort estimées à 60 000 par an pour ce seul motif, et avec les condamnations pénales qui s'en suivent, indiquent-ils. Nous ne jugeons pas nécessaire la création d'un nouveau régime d'exception pour les étrangers envisagé par le ministère de l'Intérieur. La jurisprudence communautaire, au-delà de la simple garde à vue, interdit en réalité l'utilisation de la procédure pénale en la matière. »

AMIANTE



Dans un courrier adressé à la ministre de la Justice, Michelle Demessine rappelle l'urgence d'un grand procès pénal afin de rendre justice aux victimes de l'amiante. « Interpellé par mes soins sur ce sujet, écrit la sénatrice du Nord, le gouvernement précédent m'avait alors livré une réponse de principe qui n'avait été suivie d'aucun effet alors que la nécessité de ce procès pénal est devenue d'autant plus flagrante depuis que, le 13 février dernier, la justice pénale est passée en Italie où deux responsables d'Eternit ont écopé de 16 ans d'emprisonnement pour leurs responsabilités dans la mort de 3000 personnes causée par l'utilisation d'amiante dans leurs usines. Les victimes de l'amiante, souvent atteintes de pathologies mortelles, et

leurs familles ne peuvent plus attendre. L'absence de procès pénal suscite chez elles une incompréhension totale et le sentiment d'une profonde injustice face à des dirigeants de grandes multinationales qui bénéficient d'une impunité totale de notre côté des Alpes. »

TVA

Le rétablissement du taux réduit de TVA à 5,5 % sur les livres est une bonne décision, saluée par les membres du groupe CRC. Mais pourquoi d'autres secteurs culturels, comme le cinéma et les spectacles vivants, à l'équilibre tout aussi fragile, ne bénéficient-ils pas de cette mesure ? Les sénateurs du groupe CRC, qui militent pour un rétablissement de la TVA à 5,5 % dans toutes les branches du secteur culturel, ont déposé, à l'initiative de Cécile Kukiernan, une proposition de loi visant à abroger les dispositions du projet de loi de finances rectificative de décembre 2011, texte qui a porté le taux de TVA sur les livres, le cinéma et les spectacles à 7 %. Cette hausse de la TVA, si elle rapporte peu à l'Etat, entrave en revanche l'accès à ces différents secteurs culturels de manière significative.

LOGEMENT

Mireille Schurch s'est félicitée de l'abrogation par le Sénat, le 10 juillet, de la loi visant à une majoration uniforme de 30 % des droits à construire. Sortie du chapeau du candidat Sarkozy et adoptée dans la précipitation en toute fin de la précédente législature, la loi « ne constituait qu'une énième étape dans la déréglementation de l'urbanisme », a souligné la sénatrice de l'Allier : « A rebours des objectifs alors affichés de lutte contre la spéculation foncière et immobilière, cette majoration des droits à construire ne pouvait qu'entraîner une nouvelle augmentation du coût du foncier, puisque la valeur vénale de celui-ci est directement liée à l'importance des droits à construire. Une telle loi servirait donc surtout les intérêts spéculatifs des promoteurs immobiliers. »

GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN

Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06

Tél. : 01 42 34 21 24 Fax : 01 42 34 38 11

www.groupe-crc.org - crc@senat.fr

Interventions et textes de loi sont disponibles sur simple demande.

Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction : Emmanuel Raynal.

Maquette : Mustapha Boutadine. Conception : PI@nète Bleue

ISSN : 1962-5766

UN AUTRE CAP POUR LA PÊCHE

Les élus du groupe CRC se prononcent pour le développement de la pêche artisanale alliant alignement social vers le haut et respect des ressources halieutiques, à l'opposé des projets de la Commission européenne.

Une approche plus équilibrée de la politique de la pêche, conciliant emploi et préservation des ressources halieutiques : c'est le point de vue que défendra le gouvernement à l'occasion de la prochaine réforme de la politique commune de la pêche. Une approche partagée par la majorité sénatoriale, et dont les sénateurs du groupe CRC se sont félicités à l'occasion d'un débat organisé le 12 juillet dernier dans l'hémicycle de la seconde chambre du Parlement. Toujours à ses lubies libérales, la Commission européenne propose, prenant prétexte des enjeux écologiques, de privatiser les ressources et les espaces marins et de renforcer encore sa politique de réduction de la flotte. Bruxelles veut ainsi réduire les aides accordées au renouvellement de la flotte, instaurer des quotas individuels transférables ou encore imposer un rendement maximum durable dans des délais insoutenables. « Les sénateurs

« Nous refusons la concurrence libre et non faussée appliquée au secteur de la pêche. »

GÉRARD LE CAM,
sénateur des Côtes-d'Armor.

du groupe CRC défendent une politique de la pêche qui puisse répondre à l'enjeu alimentaire, a indiqué Gérard Le Cam. Ils refusent la concurrence libre et non faussée appliquée au secteur, au service de pavillons de complaisance ou au bénéfice de fonds de pension spéculant sur les quotas de pêche. Le projet de la pêche doit reposer sur un développement humain durable



et un respect de la ressource halieutique qui passe, pour nous, par une pêche artisanale relocalisée et modernisée, complémentaire à part entière d'une pêche hauturière également indispensable. » Les projets de la Commission européenne risquent au contraire de conduire à une politique de concentration de l'activité au détriment de la pêche artisanale, politique dont les effets sur la faune et la flore marines sont dévastateurs. C'est pourquoi, notamment, le groupe CRC est opposé à la mise en place d'un système de concession de pêches transférables : ce système ne satisfait ni les professionnels du secteur, ni les associations environnementales et

présente l'inconvénient de concentrer encore le secteur de la pêche vers la pêche hauturière et industrielle. La pêche artisanale, qui crée davantage d'emplois par tonne de poissons débarquée que la pêche industrielle, demeure indispensable à la vie économique locale. Cette pêche doit être défendue et promue, comme l'a expliqué Michel Le Scouarnec :

« Il est fondamental de faire entendre aujourd'hui la voix de nos territoires et d'associer étroitement à nos débats les acteurs de la pêche artisanale. »

MICHEL LE SCOUARNEC,
sénateur du Morbihan.

« Pour nous, élus locaux, qui avons vu reculer l'activité de nos pêcheries, alors que la pérennité de l'activité de nos ports est mise en danger par les réformes européennes, il est fondamental de faire entendre aujourd'hui la voix de nos territoires. C'est dans ce sens que j'entends souligner la nécessité d'associer étroitement à nos débats les acteurs de la pêche artisanale. Cette dernière regroupe près de la moitié des marins pêcheurs français et 80 % de nos bateaux de pêche. Au niveau européen, elle représente 65 % des emplois directs et 83 % de la flotte. Le groupe CRC a déposé en commission des affaires économiques un amendement en ce sens. Adopté à l'unanimité, il rappelle la nécessaire prise en compte des spécificités de la petite pêche et de la pêche côtière et montre à quel point l'ensemble des élus de cette assemblée reste attaché à cette question. »

LA PROPOSITION DE LOI

UN ARTICLE QUI PORTE ATTEINTE AU DROIT DU PARLEMENT

Le groupe CRC propose de supprimer l'article 40 de la Constitution, qui s'apparente à une « règle d'or » franco-française, afin de redonner à l'Assemblée nationale et au Sénat un véritable pouvoir budgétaire.

François Hollande l'a affirmé durant sa campagne électorale, Jean-Marc Ayrault l'a répété à plusieurs reprises depuis sa nomination à Matignon : le nouveau pouvoir socialiste clame son intention de « revaloriser » le Parlement. Lequel, particulièrement maltraité par « l'hyperprésidentialisme » des années Sarkozy et, surtout, par des décennies de dérive institutionnelle liée à la nature même de la V^e République, en a bien besoin. Soucieux dans ce domaine comme d'en d'autres que la gauche réussisse, les sénateurs du groupe CRC soumettent au gouvernement une proposition idéale pour cela : l'abrogation de l'article 40 de la Constitution. En interdisant aux parlementaires de proposer des mesures engendrant de nouvelles dépenses, et même si, dans certaines conditions, ils les assortissent de nouvelles recettes, celui-ci agit comme une règle d'or franco-française dont le couperet limite drastiquement le pouvoir des députés et des sénateurs. « Le parlement, régénéré, consolidé et relégitimé, doit être l'un des éléments clef d'un renouveau démocratique et citoyen, plaident les sénateurs communistes. Il doit être le lieu d'élaboration de la politique de la Nation. L'exécutif, comme son nom l'indique pourtant, doit exécuter la volonté du peuple et de ses représentants. Il est possible de

restaurer, dès à présent, les prérogatives parlementaires par l'adoption de mesures immédiates. La politique budgétaire constitue le socle des choix politiques effectués pour la vie du pays. Aujourd'hui, l'article 40 de la Constitution et l'application absolue qui en est préconisée par le Conseil Constitutionnel privent les assemblées d'un pouvoir budgétaire réel. Non seulement le Parlement ne peut voter une augmentation des dépenses par rapport au projet de loi de finances présenté par le gouvernement, mais surtout un parlementaire, une commission parlementaire même, ne peuvent soumettre au débat une contre-proposition budgétaire. Ne serait-il pas de l'ordre du servi-

« Un parlementaire, une commission parlementaire même, ne peuvent soumettre au débat une contre-proposition budgétaire. »

LES ÉLUS DU GROUPE CRC.

ce minimum démocratique de permettre à un député ou sénateur, à un groupe parlementaire, à une opposition parlementaire de présenter des contre-mesures, voire un contre budget ? » La suppression de l'article 40 a aussi été envisagée sur d'autres bancs politiques. En 2008,

le socialiste Didier Migaud, alors président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale et le centriste Jean Arthuis, alors président de la commission des Finances du Sénat, cosignaient dans le journal du soir un article préconisant l'abrogation de l'article 40 et dans lequel les deux parlementaires affirmaient ensemble qu'on ne pouvait « sans hypocrisie, parler de revalorisation du rôle du parlement, tout en conservant intact l'article 40 ». Didier Migaud est aujourd'hui le premier Président de la Cour des comptes et c'est lui qui à ce titre a remis au Premier ministre, début juillet, un rapport qui justifie le train de mesures d'austérité que s'approprie à prendre le gouvernement, sous le contrôle bientôt renforcé des institutions européennes, privant de plus en plus les parlements nationaux de leurs prérogatives. « Renoncer à sa liberté, c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité et même à ses devoirs », disait Jean-Jacques Rousseau auquel les sénateurs du groupe CRC ont voulu se référer en la circonstance. « Pour reconquérir cette liberté, échapper aux carcans de l'orthodoxie libérale, l'abrogation de l'article 40 de la Constitution constituera un premier pas que nous invitons à franchir », concluent-ils à l'adresse de la nouvelle majorité.